

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE
Du 18 JANVIER 2016
A 20 heures 30
Espace Saint-Exupéry
32 bis, rue de la Station
95 130 FRANCONVILLE

COMPTE-RENDU

Le 18 janvier 2016 à 20 heures 30, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis à Franconville – 95130 – Espace Saint-Exupéry – 32 bis, rue de la Station, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 12 janvier 2016, conformément aux articles L. 2121-10 et 12 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Francis DELATTRE, Hugues PORTELLI, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Florence PORTELLI, Jean-Christophe POULET, Grégoire DUBLINEAU, Philippe BENNAB, Sébastien MEURANT, Francine OCCIS, Michel VALLADE, Gérard LAMBERT-MOTTE, Maurice CHEVIGNY, Bernard TAILLY, vice-Présidents.

Jean VIRARD, François BERNIERI, Francis BARRIER, Michelle ANDRO, Christian LECLAIRE, Marie-Christine CAVECCHI, Marie-Christine PINON-BAPTENDIER, Daniel LEMOINE, Gérard GILLET, Martine CHARBONNIER, Monique MAVEL-MAQUENHEM, Nicole LANASPRE, Richard BOUSQUET, Joëlle DUPUY, Claude BODIN, Gilles GASSENBACH, Martine PEGORIER-LELIEVRE, Joël NACCACHE, Jeanne CHARRIERES-GUIGNO, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Monique LAMOUREUX, Dominique GAUBERT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Emmanuel ELALOUF, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Nathalie BAUDOIN, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Jean-Claude CHEVRIER, Pascal VIDECOQ, Patricia LAPLANCHE, Marie-José BEAULANDE, Florence MARY, Benoît BLANCHARD, Philippe AUDEBERT, Gilbert AH-YU, Véronique AVELINE, Alain FABRE, Laetitia BOISSEAU, Gérald SARIZAFY, Isabelle LAMBERT, Régis GLUZMAN, Jean-Noël CARPENTIER, Pascal LAUGARO, Xavier HAQUIN, Olivier DALMONT, Philippe BARAT, Sandra TEIXEIRA, Jérôme THIERRY, Linda SADDOUK-BENALLA, Modeste MARQUES, Sandrine LE MOING, Antoine RAISSEGUIER, Damien PARENT, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Charles SOUIED par Marie-Christine CAVECCHI,
Catherine CHAPELLE par Laetitia BOISSEAU,
Eliane TAVAREZ par Yannick BOËDEC,
Pierre LE BEL par Marie-Pierre JEZEQUEL,
Françoise LAMAU par Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT,
Philippe BALLOY par Martine CHARBONNIER,
Maryse GOURVENNEC par Philippe ROULEAU,
Christophe DULOUARD par Dominique GAUBERT,
Eric DUBERTRAND par Marie-José BEAULANDE,

Céline BOUVET par Xavier HAQUIN, Isabelle VILLOT par Christian LECLAIRE, Eva HINAUX par Monique MAVEL-MAQUENHEM, Célia JACQUET-FOURNIER par Laurence TROUZIER-EVEQUE, Clara PLARD par Jean-Noël CARPENTIER,

Secrétaire de Séance :

François BERNIERI

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 35

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 73
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de votants : 87

1. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES

Yannick BOËDEC indique que la création et la composition des commissions communautaires permanentes sont soumises à l'approbation du conseil communautaire qui procède ensuite à l'élection des membres. Elles sont chargées de préparer les dossiers qui sont soumis au conseil communautaire.

Le règlement intérieur du conseil communautaire prévoit que les commissions communautaires permanentes soient composées de :

- 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de plus de 20 000 habitants
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants

Les délégués titulaires et les délégués suppléants sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux sur proposition du maire de la commune dont il relève.

Chaque conseiller, communautaire ou municipal, aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission après avoir obtenu l'accord du Président de la commission, cinq jours au moins avant la commission (Cf. Chapitre IV article 19 du règlement intérieur du conseil communautaire).

Il précise qu'il est suggéré de créer 9 commissions et qu'il y a un regroupement de délégations au sein des commissions pour éviter d'avoir 14 commissions.

Il propose que la désignation des membres au sein des commissions se fasse par vote à main levée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, crée 9 commissions communautaires permanentes, selon l'ordre suivant :

- COMMISSION FINANCES
- COMMISSION LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE
- COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION
- COMMISSION TRANSPORT
- COMMISSION SECURITE
- COMMISSION POLITIQUE DU GRAND PARIS, AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE
- COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, TRAVAUX, TOURISME ET AMENAGEMENT NUMERIQUE
- COMMISSION MUTUALISATION DES SERVICES (ET CLECT)
- COMMISSION CULTURE ET SPORT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation des membres des commissions par un vote à main levée.

1.1 COMMISSION FINANCES.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMISSION DES FINANCES | | |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Francine OCCIS | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | Alain LEMAIRE |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Gilbert AH-YU | Nicole LANASPRE |
| CORMELLES-EN-PARISIS | Pascal LAUGARO | NICOLE ENNASTINE |
| EAUBONNE | Martine CHARBONNIER | Grégoire DUBLINEAU |
| EAUBORNE | Corentin LE FUR | Gregoire DOBLINEAG |
| ERMONT | Hugues PORTELLI | Joël NACCACHE |
| ERMONI | Xavier HAQUIN | JOEINACCACHE |
| FRANCONVILLE-LA- | Francis DELATTRE | Monique MAVEL-MAQUENHEM |
| GARENNE | Charles SOUIED | Monique MAVEL-MAQUENTEM |
| FREPILLON | Bernard TAILLY | Martine BERNARD |
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | Johann ROS |
| HERBLAI | Philippe BARAT | Johann 100 |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Philippe AUDEBERT | Maurice CHEVIGNY |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Pierre LE BEL | Marie-Pierre JÉZÉQUEL |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jacqueline HUCHIN | Disting DENINAD |
| WONTIGNT-LES-CORMEILLES | Pascal VIDECOQ | Philippe BENNAB |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Frédéric ATTAL |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Francis BARRIER |
| SANNOIS | Laurent GORZA | Christophe DULOUARD |
| | Bernard JAMET | Christophie DollooARD |
| TAMEDAN | Florence PORTELLI | Págio GLUZMANI |
| TAVERNY | Gilles GASSENBACH | Régis GLUZMAN |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission des finances conformément au tableau ci-dessus.

1.2 COMMISSION LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE.

| COMMISSION LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ACTION SOCIALE | | |
|--|----------------------------------|---------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Véronique AVELINE | Francine OCCIS |
| BESSANCOURT | Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT | Jean-Luc DELECROIX |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Sandra TEIXEIRA | Nicole LANASPRE |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Eliane TAVAREZ | NICOLE LANASPINE |
| EAUBONNE | Martine CHARBONNIER | Michelle RICAUD |
| EAUBONNE | Marie-Josée BEAULANDE | Wichelie Ricadb |
| ERMONT | Hugues PORTELLI | Pierre TELLIER |
| ERMONT | Joël NACCACHE | |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Monique MAVEL-MAQUENHEM | Antoine RAISSEGUIER |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Sandrine LE MOING | Altone RAISSEGUER |
| FREPILLON | Patricia ZEISS | Chantal WALTER |
| LIEDDI AV | Linda SADDOUK-BENALLA | Fatima MOUSSI |
| HERBLAY | François BERNIERI | rauma woossi |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Lorrenzo RICCI | Claudine THIRANOS |

| LE PLESSIS-BOUCHARD | Raoul JOURNO | Mylène DERCY |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Monique LAMOUREUX | Francis CLIII I FMINI |
| MONTIGNT-LES-CORMEILLES | Clara PLARD | Franck GUILLEMIN |
| PIERRELAYE | Jean-Claude CHEVRIER | Marie-Françoise JOLLY |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Jean-Michel DETAVERNIER | Marie-Christine PINON BAPTENDIER |
| SANNOIS | Célia JACQUET FOURNIER | Richard BOUSQUET |
| | Jean VIRARD | |
| TAVERNY | Laetitia BOISSEAU | Jackelle VIII OT |
| | Catherine CHAPELLE | Isabelle VILLOT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission logement, politique de la ville et action sociale conformément au tableau ci-dessus.

1.3 <u>COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION.</u>

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMISSION ATTRACT | IVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE, | EMPLOI ET FORMATION |
|--------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Véronique AVELINE | Gérard GILLET |
| BESSANCOURT | Alain LEMAIRE | Patrick BOUCHARINC |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Nathalie BAUDOIN | PII AUGADO |
| | Nicole LANASPRE | Pascal LAUGARO |
| EAUBONNE | Damien PARENT | Codes BESSOA |
| LAGBONNE | Katie SALVADOR | Carlos PESSOA |
| ERMONT | Martine PEGORIER-LELIEVRE | Angálique MEZIEDE |
| | Céline BOUVET | Angélique MEZIERE |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Alain VERBRUGGHE | Emmanuel ELALOUF |
| | Antoine RAISSEGUIER | Emmanuel ELALOUP |
| FREPILLON | Dominique BERNARD | Sébastien HUART |
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | Nadine PORCHEZ |
| | Maryse GOURVENNEC | Nadine PORCHEZ |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Elizabeth HORNACEK | Philippe AUDEBERT |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | Mylène DERCY |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jacqueline HUCHIN | E-LOUIL EVIN |
| MONTON - LES-COMMENEELES | Clara PLARD | Frank GUILLEMIN |
| PIERRELAYE | Jean-Claude CHEVRIER | Dominique MORIN |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Francis BARRIER | Jean-Michel DETAVERNIER |
| SANNOIS | Laurent GORZA | Christian BIESSY |
| | Laurence TROUZIER-EVEQUE | Christian BIESSY |
| TAVERNY | Régis GLUZMAN | Christian I ECI AIDE |
| TAVERNY | Isabelle VILLOT | Christian LECLAIRE |

Marie-Pierre JEZEQUEL indique que la commune du Plessis-Bouchard avait demandé des corrections et souhaite savoir si celles-ci ont été prises en compte, notamment pour le délégué titulaire.

Yannick BOËDEC précise que concernant cette commission, Marie-Pierre JEZEQUEL est déléguée titulaire et Mylène DERCY est déléguée suppléante.

Marie-Pierre JEZEQUEL confirme les modifications annoncées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission attractivité du territoire – économie, emploi et formation conformément au tableau cidessus.

1.4 COMMISSION TRANSPORT.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous

| COMMISSION TRANSPORT | | |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Gérard GILLET | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | Jean-Luc DELECROIX | Jean-Christophe POULET |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Nicole LANASPRE | Jean-Claude FAUCONNIER |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Eliane TAVAREZ | Jean-Claude FAOCONNIER |
| EAUBONNE | Philippe BALLOY | Francis THENOT |
| EAUBONNE | Claude ESTRADE | Francis THENOT |
| ERMONT | Martine PEGORIER-LELIEVRE | Céline BOUVET |
| ERMONT | Benoît BLANCHARD | Cellife BODVET |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Claude BODIN | Marie-Christine CAVECCHI |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Xavier MELKI | Marie-Christine CAVECCHI |
| FREPILLON | Dominique COUDRAY | Cécile PALLATIN |
| HERBLAY | Jean-Charles RAMBOUR | Johann ROS |
| HERBLAT | Olivier DALMONT | Johann Ros |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | André BOURDON |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Sylvie CARTIER | Marie-Pierre JÉZÉQUEL |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jean-Noël CARPENTIER | Françoise LARDIER-AURY |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Monique LAMOUREUX | Françoise LANDIEN-AUNT |
| PIERRELAYE | Isabelle LAMBERT | Patrick MURCIA |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Jean-Michel DETAVERNIER |
| SANNOIS | Bernard JAMET | Jean VIRARD |
| SANNOIS | Richard BOUSQUET | Jean VIIVAND |
| TAVEDNY | Régis GLUZMAN | Christian LECLAIRE |
| TAVERNY | Laetitia BOISSEAU | Christian LECLAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission transport conformément au tableau ci-dessus.

1.5 COMMISSION SECURITE.

| COMMISSION SECURITE | | |
|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Gérard GILLET | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | William MOSSÉ | Francis BALLAND |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Nathalie BAUDOIN | Sandra TEIXEIRA |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Eliane TAVAREZ | Salidra TEIXEIRA |
| EAUBONNE | Gérald SARIZAFY | Michelle ANDRO |
| EAUBONNE | Nicole ALIX | WICHEILE ANDRO |
| ERMONT | Xavier HAQUIN | Benoît BLANCHARD |
| ERMORT | Youcef KHINACHE | |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Patrick BOULLE | Jeanne CHARRIERES-GUIGNO |
| | Xavier DUBOURG | Jeanne Charrieres-Goldno |

| FREPILLON | Bernard PAUTET | Pascal DERCHE |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | D 12/11 A15/ |
| HERBEAT | Philippe BARAT | Bernard VILAIN |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | André BOURDON |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Roland FAURY | Sylvie CARTIER |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jean-Noël CARPENTIER | Françoise LARDIER-AURY |
| WONTIGNT-LES-CORMEILLES | Monique LAMOUREUX | |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Frédéric ATTAL |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Francis BARRIER | Jean-Michel DETAVERNIER |
| SANNOIS | Jean VIRARD | B'-1 - I BOLIOGUET |
| SARROIS | Bernard JAMET | Richard BOUSQUET |
| TAVERNY | Florence PORTELLI | Chairting LEGI AIDE |
| | Régis GLUZMAN | Christian LECLAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission sécurité conformément au tableau ci-dessus.

1.6 <u>COMMISSION POLITIQUE DU GRAND PARIS, AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE.</u>

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMISSION POLITIQUE DU BESSANCOUR | GRAND PARIS, AMENAGEMENT DE RT, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEM | LA PLAINE DE PIERRELAYE- IENT DURABLE |
|---------------------------------------|--|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Véronique AVELINE | Gérard GILLET |
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | Francis BALLAND |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Nicole LANASPRE | Cilbart All MI |
| | Pascal LAUGARO | - Gilbert AH-YU |
| EAUBONNE | Maryse MENEY | Auroro IACOR |
| | Claude ESTRADE | Aurore JACOB |
| ERMONT | Joëlle DUPUY | Martine PEGORIER-LELIEVRE |
| LINION | Joël NACCACHE | Martine PEGORIER-LELIEVRE |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Emmanuel ELALOUF | Nadine SENSE |
| TRANSCRIVILLE-EA-GARLINE | Antoine RAISSEGUIER | Nadine SENSE |
| FREPILLON | Sébastien HUART | Raynald BEAUFILS |
| HERBLAY | Jean-Charles RAMBOUR | Sarah NEROZZI-BANFI |
| TIENDEAT | Nadine PORCHEZ | Saran NEROZZI-BANFI |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | André BOURDON |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | Raoul JOURNO |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jean-Noël CARPENTIER | Dhiling DENNAD |
| MICH TOTAL - LES-CORMIEIELES | Clara PLARD | Philippe BENNAB |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Jean-Claude CHEVRIER |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Jean-Michel DETAVERNIER |
| SANNOIS | Laurence TROUZIER-EVEQUE | Cilian HELIDEIN |
| | Dominique GAUBERT | Gilles HEURFIN |
| TAVERNY | Laetitia BOISSEAU | leghelle VIII LOT |
| IAVERNI | Catherine CHAPELLE | Isabelle VILLOT |

Yannick BOËDEC indique que la commune du Plessis-Bouchard avait effectué des modifications en proposant Marie-Pierre JEZEQUEL en qualité de titulaire et Raoul JOURNAUX en qualité de suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission politique du Grand Paris, aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, environnement, développement durable conformément au tableau ci-dessus.

1.7 COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, TRAVAUX, TOURISME ET AMENAGEMENT NUMERIQUE.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, TRAVAUX, TOURISME ET AMENAGEMENT NUMERIQUE | | |
|--|--------------------------|----------------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Gérard GILLET | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | Estelle CABARET | Franck BERNARD |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Nathalie BAUDOIN | Nicole LANASPRE |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Sandra TEIXEIRA | NICOIE LANASPICE |
| EAUDONNE | Philippe BALLOY | Hamid KETIR |
| EAUBONNE | Francis THENOT | Hamio KETIK |
| FRACUT | Céline BOUVET | Joëlle DUPUY |
| ERMONT | Benoît BLANCHARD | Joelle DOPOT |
| EDANGONALI E LA GADENNE | Marie-Christine CAVECCHI | Face LUNIALITY |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Jeanne CHARRIERES-GUIGNO | Eva HINAUX |
| FREPILLON | Cédric CHEVROLLIER | Sylvie CABEZAS |
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | Marine COLIDVENNEC |
| HERBLAT | Nadine PORCHEZ | Maryse GOURVENNEC |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | André BOURDON | Maurice CHEVIGNY |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Didier ALEXIS | Raoul JOURNO |
| MONTIONY I DE CORMEII I DE | Philippe BENNAB | Casimir PIERROT |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Modeste MARQUES | Casimir PIERRO1 |
| PIERRELAYE | Isabelie LAMBERT | Dominique MORIN |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Jean-Michel DETAVERNIER | Marie-Christine PINON BAPTENDIER |
| SANNOIS | Laurence TROUZIER-EVEQUE | Sylvie ENGUERRAND |
| SANIOIS | Frédéric PURGAL | Sylvie ENGOENIVAND |
| TAVEDNY | Christian LECLAIRE | Págia CLUZMAN |
| TAVERNY | Gilles GASSENBACH | Régis GLUZMAN |

Yannick BOËDEC indique que la commune du Plessis-Bouchard avait effectué des modifications en proposant Raoul JOURNO en qualité de délégué suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission aménagement de l'espace public, travaux, tourisme et aménagement numérique conformément au tableau ci-dessus.

1.8 COMMISSION MUTUALISATION DES SERVICES

| COMMISSION MUTUALISATION DES SERVICES | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Francine OCCIS | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | Marie-Christine DUPREZ- PANNETRAT | Francis BALLAND |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Gilbert AH-YU | Jérôme THIERRY |
| | Pascal LAUGARO | Jeloine ThickY |

| EAUBONNE | Michelle ANDRO | E THENOT |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| EAUDONNE | Claude ROSENBERG | Francis THENOT |
| ERMONT | Hugues PORTELLI | I- ELNIA COA CILIE |
| EKMONT | Xavier HAQUIN | Joël NACCACHE |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Monique MAVEL-MAQUENHEM | Francis DELATTRE |
| TRANCONVILLE-LA-GARENNE | Charles SOUIED | Francis DELATTRE |
| FREPILLON | Bernard TAILLY | Martine BERNARD |
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | Johann ROS |
| TIERBEAT | Philippe BARAT | |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Philippe AUDEBERT | Maurice CHEVIGNY |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Pierre LE BEL | Marie-Pierre JÉZÉQUEL |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Philippe BENNAB | CI DI ADD |
| MONTIGNT-LES-CORMEILLES | Pascal VIDECOQ | Clara PLARD |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Frédéric ATTAL |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Francis BARRIER |
| SANNOIS | Laurent GORZA | Blanding CALLOIS |
| | Bernard JAMET | Blandine GALLOIS |
| TAVERNY | Régis GLUZMAN | Florence PORTELLI |
| IAVERNI | Laetitia BOISSEAU | Florence PORTELLI |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission mutualisation des services conformément au tableau ci-dessus.

1.9 <u>COMMISSION CULTURE ET SPORT.</u>

Antoine RAISSEGUIER souhaite savoir si les suppléants pourront participer aux travaux de la commission, puisqu'il n'y a pas toujours cette coordination entre les titulaires et les suppléants. Il remercie les maires qui ont permis aux représentants de l'opposition, dans leur commune, d'être membres des commissions de l'agglomération.

Yannick BOËDEC précise que le titulaire remplace effectivement le suppléant. A la charge du titulaire, si possible, de prévenir son suppléant qu'il ne peut pas être présent à la commission. Il y a une liberté laissée à chaque président de commission, de savoir s'il ouvre ou non aux délégués suppléants, en sachant qu'il n'a évidemment pas le droit de vote en cas de présence du titulaire.

| | COMMISSION CULTURE ET SPOR | Υ |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Francine OCCIS | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | Nathalie DERVEAUX | Jean-Pierre GAFFEZ |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Jérôme THIERRY | Nethelle DALIDOIN |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Eliane TAVAREZ | Nathalie BAUDOIN |
| EAUBONNE | Grégoire DUBLINEAU | Of reld CADIZAEV |
| EAGBONNE | Maryse MENEY | Gérald SARIZAFY |
| ERMONT | Joëlle DUPUY | Martina DECORPED LEUEVEE |
| ERMONI | Florence MARY | Martine PEGORIER-LELIEVRE |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Eva HINAUX | E |
| TRANCONVILLE-LA-GARENNE | Sabrina FORTUNATO | Emmanuel ELALOUF |
| FREPILLON | Chantal WALTER | Dominique BERNARD |
| HERBLAY | Daniel LEMOINE | Anna France DINICEMAN I |
| | Linda SADDOUK-BENALLA | Anne-France PINCEMAILLE |

| LA FRETTE-SUR-SEINE | Brigitte BRIXY | Claude TISSOT |
|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Sylvie CARTIER | Roland FAURY |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Clara PLARD | Jean-Claude BENHAIM |
| MONTIGNT-LES-CORMEILLES | Monique LAMOUREUX | Jean-Claude BENHAIM |
| PIERRELAYE | Isabelle LAMBERT | Chantal CLAUX |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Marie-Christine PINON BAPTENDIER | Jean-Michel DETAVERNIER |
| SANNOIS | Patricia LAPLANCHE | Daniel PORTIER |
| SANNOIS | Véronique BELTRAN - PRATS | Daniel PORTIER |
| TAVERNY | Isabelle VILLOT | Christian LECLAIRE |
| | Catherine CHAPELLE | Christian LECLAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission culture et sport conformément au tableau ci-dessus.

2. COMPOSITION DES AUTRES COMMISSIONS

Yannick BOËDEC propose de soumettre pour approbation la composition des commissions suivantes conformément à la réglementation, aux statuts et au règlement intérieur du conseil communautaire :

- Commission Locale des Charges Transférées (CLECT),
- Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Commission Intercommunale de Délégation de Service Public (CIDSP),
- Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL),
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées (CIAPH),
- Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID).

2.1 <u>COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (</u>CLECT).

La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées, d'analyser précisément la charge financière transférée par chaque commune membre à l'EPCI sur la base des statuts de l'Agglomération dûment approuvés par arrêté préfectoral, ainsi que des délibérations en vigueur définissant l'intérêt communautaire des compétences transférées.

Par ailleurs, il est proposé aux membres de la CLECT qui seront élus par le conseil communautaire de désigner, lors de la première réunion, en qualité de Président de la CLECT, Michel VALLADE qui sera délégué à la mutualisation des services.

Il est proposé la composition suivante :

- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants
- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les villes de moins de 20 000 habitants

| COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES | | | | |
|--|------------------------|---------------------|--|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | | |
| BEAUCHAMP | Francine OCCIS | Véronique AVELINE | | |
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | Francis BALLAND | | |
| CORNELL FO EN PARIOLO | Gilbert AH-YU | Jérôme THIERRY | | |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Pascal LAUGARO | Jeroille THIERRY | | |
| FAURONNE | Michelle ANDRO | Francis THENOT | | |
| EAUBONNE | Claude ROSENBERG | Francis THENOT | | |
| ERMONT | Hugues PORTELLI | Joël NACCACHE | | |
| | Xavier HAQUIN | JOEI NACCACHE | | |

| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Monique MAVEL-MAQUENHEM | E. DELATTRE |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| TRANCONVILLE-LA-GARENNE | Charles SOUIED | Francis DELATTRE |
| FREPILLON | Bernard TAILLY | Martine BERNARD |
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | Johann DOC |
| TIERBEAT | Philippe BARAT | Johann ROS |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Philippe AUDEBERT | Maurice CHEVIGNY |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Pierre LE BEL | Marie-Pierre JÉZÉQUEL |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Philippe BENNAB | Clare DI ADD |
| | Pascal VIDECOQ | Clara PLARD |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Frédéric ATTAL |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Francis BARRIER |
| SANNOIS | Laurent GORZA | Disadisa CALLOIS |
| | Bernard JAMET | Blandine GALLOIS |
| TAVERNY | Régis GLUZMAN | Florence DODTELLI |
| | Laetitia BOISSEAU | Florence PORTELLI |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la CLECT conformément au tableau ci-dessus.

2.2 <u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)</u>.

La CAO prend des décisions concernant l'attribution des marchés publics. Elle émet un avis sur les candidatures, les offres et sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial.

Yannick BOËDEC, Président de l'EPCI est Président de droit ; à ce titre, il n'a pas à figurer sur les listes constituées pour l'élection de cette commission à caractère permanent. Il peut désigner un représentant pour le suppléer en cas d'empêchement, ce représentant ne doit pas faire partie des membres de la CAO.

Cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants (articles 22 et 23 du Code des marchés publics),

Les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMUNE | FONCTION | MEMBRES PROPOSES |
|-------------------------|-----------|-------------------------|
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | TITULAIRE | Philippe BENNAB |
| ERMONT | TITULAIRE | Xavier HAQUIN |
| HERBLAY | TITULAIRE | Philippe BARAT |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | TITULAIRE | Monique MAVEL-MAQUENHEM |
| EAUBONNE | TITULAIRE | Philippe BALLOY |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | SUPPLEANT | Pierre LE BEL |
| FREPILLON | SUPPLEANT | Bernard TAILLY |
| BESSANCOURT | SUPPLEANT | Jean-Christophe POULET |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | SUPPLEANT | Gilbert AH-YU |
| SANNOIS | SUPPLEANT | Laurent GORZA |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, proclame élus les membres appelés à siéger au sein de la CAO conformément au tableau ci-dessus.

2.3 COMMISSION INTERCOMMUNALE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CIDSP).

La Commission Intercommunale de Délégation de Service Public émet un avis sur les candidatures, les offres et sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial.

Elle est distincte de la commission d'appel d'offres et doit faire l'objet d'une élection (articles D.1411-3 et suivants, et articles L.1411-5, L.1411-6, L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Les membres titulaires et suppléants de la CIDSP sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Yannick BOËDEC, Président de l'EPCI est Président de droit (ou son représentant).

Cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants (article L.1411-5 du CGCT).

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMUNE | FONCTION | MEMBRES PROPOSES |
|-------------------------|------------|-------------------------|
| TAVERNY | TITULAIRE | Christian LECLAIRE |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | TITULAIRE | Monique MAVEL-MAQUENHEM |
| SAINT-LEU-LA-FORET | TITULAIRE | Francis BARRIER |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | TITULAIRE | Jacqueline HUCHIN |
| HERBLAY | TITULAIRE | Philippe BARAT |
| SANNOIS | SUPPLEANT | Jean VIRARD |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | SUPPLEANTE | Marie-Pierre JÉZÉQUEL |
| PIERRELAYE | SUPPLEANT | Josiane THOMAS |
| BEAUCHAMP | SUPPLEANT | Véronique AVELINE |
| ERMONT | SUPPLEANT | Joël NACCACHE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, proclame élus les membres appelés à siéger au sein de la CIDSP conformément au tableau ci-dessus.

2.4 COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCISPL).

La Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL) a pour vocation d'examiner les rapports portant sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Il est proposé la composition suivante :

- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants
- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les villes de moins de 20 000 habitants
- 1 titulaire et 1 suppléant des associations locales

Il s'agira également de désigner les représentants d'associations locales (un représentant par Commune membre).

| COMMISSION | COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX | | | | |
|-----------------------|--|---------------------------|--|---|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE | REPRESENTANT D'ASSOCIATION SUPPLEANT | |
| BEAUCHAMP | Véronique AVELINE | Francine OCCIS | Marie-Louise VERGNE UCAB 50, avenue Anatole France 95250 Beauchamp | Michel NICOLINO UCAB 50, avenue Anatole France 95250 Beauchamp | |
| BESSANCOURT | Mane-Christine DUPREZ- PANNETRAT | Jean-Christophe POULET | Sylvie FAUCHER Association des commerçants de Bessancourt 2, rue de Taverny 95550 Bessancourt | Saïd BOUSSABOUN Association des commerçants de Bessancourt Restaurant Marocain La Palmeraie 28, avenue de Paris 95550 Bessancourt | |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Gilbert AH-YU Jérôme THIERRY | Sandra TEIXEIRA | Yves RODRIGUEZ Ecole de Musique de Cormellles Avenue de la Libération 95240 Cormeilles-en- Parisis | Laurence MEOT Comité de jumelage 6 square de Marie- Noël 95240 Cormeilles-en- Parisis | |

| EAUBONNE | Gérald SARIZAFY | Michelle ANDRO | M. André SAGEAUD AVOLLDC | Mme SERVAIN UDAF 95 26 rue Seny |
|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|--|--|
| | Philippe BALLOY | | 31 cours Albert 1 ^{er} Eaubonne | Eaubonne |
| ERMONT | Martine PEGORIER- LELIEVRE | Joëlle DUPUY | M. SZYMKOVIAK Association des Jardins Familiaux | M. MAZURIER Association MJC 10, rue du Prof. |
| | Florence MARY | | 155, avenue de la Mairie 06.60.76.01.02 | Dastre 06.14.38.68.62 |
| FRANCONVILLE-LA- | Sandrine LE MOING | Emmanuel | Annie Clément ORGECO Maison de quartier | Annie CHENEVIER UDAF 95 8, rue du Docteur |
| GARENNE | Eva HINAUX | ELALOUF | Place des Linandes Beiges 95000 Cergy-Pontoise | Roux 95130 Franconville |
| FREPILLON | Chantal WALTER | Roger MIGNOT | | |
| HERBLAY | Maryse GOURVENNEC | Jean-Charles | Martine COUSSOT Consommation Logement Cadre de Vie- CLCV | Catherine LIGNIER Association des Chênes 12, rue de la Croix |
| | Olivier DALMONT | RAMBOUR | 30, rue de Beaumont 95290 L'Isle-Adam | Macaire 95220 Herblay |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Philippe AUDEBERT | Maurice CHEVIGNY | Jean-Louis DESSUCHE La Frette Village 140, quai de Seine 95530 La Frette | Françoise CHEVIGNY La Frette VIIIage 140, quai de Seine 95530 La Frette |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Pierre LE BEL | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | | |
| MONTIGNY-LES- CORMEILLES | Jacqueline HUCHIN | Casimir PIERROT | Alain MIGEON INDECOSA-CGT 224 bis, rue du Général de Gaulle | Véronique DEDIEU Confédération Syndicale des Families |
| - CONTRICTED | Pascal VIDECOO | | 95370 Montigny-Lès- Cormeilles | 17, place du Bois Tailli 95220 Herblay |
| PIERRELAYE | Josiane THOMAS | Marie-Françoise JOLLY | Chantal LATRUBESSE Cheveux d'Argent 42 bis, rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye | Robert HARZIC Secours Populaire 42 bis, rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Jean-Michel DETAVERNIER | Francis BARRIER | | |
| SANNOIS | Richard BOUSQUET | Jean VIPAPD | Emidio CORREIA ESAT « Les Ateliers du Moulin » | Pascal NOEL « PAC 95 » 22, allée des |
| | | Joan VIIVAND | 80, boulevard Gambetta 95110 Sannois | Peupliers 95110 Sannois |
| TAVEDNY | Isabelle VILLOT | Christian | Raymond CIMA UFC QUE CHOISIR 21 rue Marais | Claude JOLY CLCV 30 avenue Michel |
| TAVERNY | Catherine CHAPELLE | LECLAIRE | 952010 saint Gratien | Poniatowski 95290 ISLE ADAM |

Yannick BOËDEC indique que la commune de Saint-Leu-la-Forêt avait effectué une demande de modification, en proposant que Francis BARRIER soit délégué suppléant et Jean-Michel DETAVERNIER soit délégué titulaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les membres appelés à siéger au sein de la CCISPL conformément au tableau ci-dessus.

2.5 <u>COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES</u> (CIAPH).

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) dans les intercommunalités de 5 000 habitants et plus qui exercent la compétence Transport ou Aménagement du Territoire.

Les commissions communales d'accessibilité pour les personnes handicapées (CCAPH) et les CIAPH peuvent être amenées à coexister et dressent le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, des transports. Elles émettent des propositions et établissent un rapport annuel qui est présenté à l'assemblée délibérante.

La collectivité dispose d'une certaine latitude quant à la composition de la commission. C'est pourquoi il est proposé de faire évoluer cette composition vers une instance plus dynamique et représentative.

Les représentants sont :

- o Président de la commission : Président de la Communauté d'Agglomération ou un vice-Président.
 - Représentants des communes membres : un membre par commune.
- o Représentants des associations (associations œuvrant pour les personnes handicapées et associations d'usagers du service public) : 9 membres
- o Experts et personnes qualifiées : 7 membres.

| COMMISS | COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES | | | | |
|-----------------------------|--|--------------------------------|--|---|---|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE | REPRESENTANT D'ASSOCIATION SUPPLEANT | EXPERTS ET PERSONNES QUALIFIEES |
| BEAUCHAMP | Véronique AVELINE | Francine OCCIS | | | Simon AKPINAR DST |
| BESSANCOURT | Marie-Christine DUPREZ- PANNETRAT | Jean-Christophe POULET | Luc Gentils TEPA « Tous Ensemble Pour Agir » 12, chemin des champs Boisson 95550 Bessancourt | Lucile Gentils TEPA « Tous Ensemble Pour Agir » 12, chemin des champs Boisson 95550 Bessancourt | Céline POULET Croix Rouge |
| CORMEILLES-EN- PARISIS | Nathalie BAUDOIN | Stéphane GUIBOREL | | | |
| EAUBONNE | Martine CHARBONNIER | Marie-Josée BEAULANDE | Bruno MIGUEL APEJJR | Véronique SZPAK APF | M. Didier BELLO |
| ERMONT | Pierre TELLIER | Benoît BLANCHARD | M. TAG APF 4, rue Georges V BP 2007 - 95603 EAUBONNE | M. HOUSSAYE ARSEP IDF 95 Rés. Albert 1 ^{er} 10, rue A. Paré – 95870 BEZONS | Mme BRODEL Association Mobile en Ville 8, rue des Mariniers 75014 PARIS |
| FRANCONVILLE- LA-GARENNE | Marie-Christine CAVECCHI | Jeanne CHARRIERES GUIGNO | Pierrette CATUSSE Association des usagers des transports 95 7, rue de l'Orme Saint-Edme 95130 Franconville | Béatrice MAIGNEL AUT 95 (association des usagers des transports 95) 2 aliée Hector Berlioz 95130 Franconville | Patrick RACINE- DST |
| FREPILLON | Evelyne de SAINT ALBIN | | | | |
| HERBLAY | Johann ROS | François BERNIERI | M. SAUZET Association Passerelle 5 rue Etienne Fourmont Herblay | | |

| LA FRETTE-SUR- SEINE | Elisabeth HORNACEK | | Joëlle PLUME Association des Paralysés de France 11, rue Jules Verne 95530 La Frette- sur-Seine | | André-Jean POULET- DST |
|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|---|---|-------------------------------------|
| LE PLESSIS- BOUCHARD | Pierre LE BEL | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | | | |
| MONTIGNY-LES- CORMEILLES | Monique LAMOUREUX | Christian EVRARD | | | |
| PIERRELAYE | Isabelle LAMBERT | Anne-Marie CHOBLET | | | |
| SAINT-LEU-LA- FORET | Francis BARRIER | Jean-Michel DETAVERNIER | | | |
| SANNOIS | Célia JACQUET- FOURNIER | Jean VIRARD | Catherine DUPONT Association Mobile en Ville 8, rue des Mariniers 75014 Paris | Maria RICO PIRES Association Mobile en Ville 8, rue des Mariniers 75014 Paris | Fahima RACHDI – DGAS |
| TAVERNY | Laetitia BOISSEAU | Christian LECLAIRE | Anna-Marie RIVALLAND-GROS FMH 30 rue des Mallets 95150 TAVERNY | | Thierry PEYROUNY DS T |

Yannick BOËDEC indique que la commune de Saint-Leu-la-Forêt avait effectué une demande de modification, en proposant que Francis BARRIER soit délégué titulaire et Jean-Michel DETAVERNIER soit délégué suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.I.A.P.H) comme suit :
 - o Président de la commission : Président de la Communauté d'Agglomération ou un viceprésident.
 - o Représentants des communes membres : un membre par commune.
 - o Représentants des associations (associations œuvrant pour les personnes handicapées et associations d'usagers du service public) : 9 membres
 - Experts et personnes qualifiées : 7 membres.
- **Précise** que la désignation des membres par arrêté du président est faite sur la base des propositions des communes.

2.6 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID).

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment son avis sur les évaluations foncières de ces locaux, proposées par l'administration fiscale.

La commission est composée de 11 membres, le Président de l'EPCI et 10 commissaires qui seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques d'après une liste de contribuables qui lui est proposée par le conseil communautaire (20 titulaires + 20 suppléants).

Il est précisé que 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants doivent résider à l'extérieur du territoire.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins.
- iouir de leurs droits civils.
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS | | | |
|--|-----------------------|----------------------------|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | |
| BEAUCHAMP | François-Xavier OCCIS | Isabelle MERLAY | |
| BESSANCOURT | Alain LEMAIRE | Francis BALLAND | |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Gilbert AH-YU | Pascal LAUGARO | |
| EAUBONNE | Paul COURTOIS | Marie-Dominique LE BIEZ | |
| ERMONT | Joël NACCACHE | Benoît BLANCHARD | |
| ERMONI | Xavier HAQUIN | Florence MARY | |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Xavier MELKI | Françoise GONZALEZ | |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Xavier DUBOURG | Monique-Mauricette MERCHIE | |
| FREPILLON | Bernard PAUTET | Serge ACHARD | |
| HERBLAY | Philippe BARAT | Johann ROS | |
| HERBLAT | Nadine PORCHEZ | | |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Philippe AUDEBERT | Nathalie JOLLY | |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Pierre LE BEL | Nelly FEUILLARD | |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jacqueline HUCHIN | Yanis DJAOUT | |
| MONTIGNT-LES-CORMEILLES | Zahir HEENAYE | Estelle AUBOUIN | |
| PIERRELAYE | Jean-Claude CHEVRIER | Adélaïde DA PAULA | |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Francis BARRIER | Jean-Michel DETAVERNIER | |
| SANNOIS | Laurent GORZA | Laurence TROUZIER-EVEQUE | |
| SANNUIS | Dominique GAUBERT | François LAMARCHE | |
| TAVEDNY | Maria PIRES | Michel LELOUP | |
| TAVERNY | Elie SANTI | Florent BROUSSE | |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, dresse la liste suivante des contribuables en nombre double au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.).

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ETABLISSEMENTS OU ORGANISMES

3.1 SYNDICAT AZUR.

Le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR est notamment composé des communes de Cormeilles-en Parisis et de La Frette-sur-Seine.

| SYNDICAT AZUR | | | | |
|-----------------------|---------------------|----------------------|--|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | | |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Gilbert AH-YU | Frédérique BACHELIER | | |
| OCKMEILLES-EN-PARISIS | Pascal LAUGARO | Christophe BRIAULT | | |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | André BOURDON | Yanick LE GUIGO | | |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Nathalie JOLLY | Lorrenzo RICCI | | |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère au Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR, dont le siège est situé au 2, rue du Chemin Vert à Argenteuil (95000), pour le compte de l'ensemble des communes concernées.
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR, conformément au tableau cidessus.

3.2 SYNDICAT EMERAUDE.

Le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés EMERAUDE est notamment composé des communes d'Eaubonne, d'Ermont, de Franconville, de Montigny-lès-Cormeilles, du Plessis-Bouchard et de Sannois.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| SYNDICAT EMERAUDE | | | | |
|--|--------------------------|---------------------------|--|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | | |
| EAUBONNE | Maryse MENEY | Francis THENOT | | |
| LAUBONNE | Claude ESTRADE | Pierre GUILLAUME | | |
| ERMONT | Céline BOUVET | Martine PEGORIER-LELIEVRE | | |
| | Xavier HAQUIN | Benoît BLANCHARD | | |
| FRANCONVILLE-LA- | Marie-Christine CAVECCHI | Alain VERBRUGGHE | | |
| GARENNE | Jean-Hubert MONTOUT | Nadine SENSE | | |
| MONTIGNY-LES- | Jean-Noël CARPENTIER | Frank GUILLEMIN | | |
| CORMEILLES | Jacqueline HUCHIN | Philippe BENNAB | | |
| LE PLESSIS- | Gérard LAMBERT-MOTTE | Ginette GILLES | | |
| BOUCHARD | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | Nelly FEUILLARD | | |
| SANNOIS | Jean VIRARD | Gilles LEITERER | | |
| —————————————————————————————————————— | Bernard JAMET | Claude WILLIOT | | |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère au Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés EMERAUDE, dont le siège est situé au Parc d'activités des Colonnes – 12, rue Marcel Dassault -Le Plessis-Bouchard (95130) pour le compte de l'ensemble des communes concernées.
- **Désigne** les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés EMERAUDE, conformément au tableau ci-dessus.

3.3 SYNDICAT TRI-ACTION.

Le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés TRI-ACTION est notamment composé des communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.

| SYNDICAT TRI-ACTION | | |
|---------------------|------------------------|--------------------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| DEAUCHAMD | Isabelle MERLAY | Francine OCCIS |
| BEAUCHAMP | Michel PELAMOURGUES | Gérard CONTENTIN |
| | Estelle CABARET | Francis BALLAND |
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | Marie-Christine DUPREZ- PANNETRAT |
| EDEDILLON | Bernard TAILLY | Chantal WALTER |
| FREPILLON | Martine BERNARD | Pascal DERCHE |
| HERBLAY | Jean-Charles RAMBOUR | Johann ROS |
| HERBLAT | Nadine PORCHEZ | Anne-France PINCEMAILLE |
| DIEDDEI AVE | Isabelle LAMBERT | Dominique MORIN |
| PIERRELAYE | Claude CAUET | Eric COUDERCHON |
| CAINT LEULA FORET | Yannick MARTIN | Laurent Lucas |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Annie TEILLAND | Michèle BLONDIAUX |
| TAUTHARY. | Christian LECLAIRE | Elie SANTI |
| TAVERNY | Carole FAIDHERBE | Bernard LE LUDUEC |

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Adhère au Syndicat mixte pour la collecte et le traîtement des déchets ménagers et assimilés TRI-ACTION dont le siège est situé Zone industrielle, route de Pierrelaye à Bessancourt (95550), pour le compte des communes concernées,
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés TRI-ACTION, conformément au tableau ci-dessus.

3.4 SYNDICATS DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF).

Le Syndicat des Eaux d'!le-de-France gère le service public de l'eau potable pour le compte de 149 communes de la région parisienne qui sont réparties sur 7 départements d'Ile de France, excepté Paris, soit plus de 4 millions d'usagers.

| SEDIF | | |
|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Jean-Marc ROUSSEL | Colette AUZEMERY |
| BESSANCOURT | Jean-Luc DELECROIX | Estelle CABARET |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Michel JAY | Nicole LANASPRE |
| EAUBONNE | Gérald SARIZAFY | Claude ESTRADE |
| ERMONT | René HERBEZ | Céline BOUVET |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Emmanuel ELALOUF | Xavier MELKI |
| FREPILLON | Sébastien HUART | Cédric CHEVROLLIER |
| HERBLAY | Philippe BARAT | Daniel LEMOINE |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | Philippe AUDEBERT |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Ginette GILLES | Raoul JOURNO |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Casimir PIERROT | Philippe BENNAB |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Abdelkader YOUMELHANA |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Jean-Michel DETAVERNIER |
| SANNOIS | Dominique GAUBERT | Laurence TROUZIER-EVÊQUE |
| TAVERNY | Michel LELOUP | Jean-Claude MASSI |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont le siège est situé 14, rue Saint-Benoit à Paris (75006), pour l'ensemble des communes de la CA Vai Parisis,
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au Syndicat des Eaux d'Ile de France, conformément au tableau ci-dessus.

3.5 <u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ENGHIEN – LES –BAINS (SIARE).</u>

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) est un syndicat mixte créé en 1929.

Conformément à ses statuts, le SIARE assure les missions suivantes :

- les études, la construction et l'entretien des ouvrages à vocation intercommunale nécessaires :
 - o au transport et à l'évacuation des eaux usées et pluviales dans le respect de la préservation des milieux récepteurs ;
 - la gestion des cours d'eau appartenant au Syndicat ;
 - o la lutte contre les inondations.
- le contrôle et le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques (industriels et assimilés) pour l'ensemble des communes du territoire syndical (depuis janvier 2013);
- les actions de sensibilisation et de communication.

Il assurera également à partir du 1^{er} janvier 2016, la collecte des eaux usées et pluviales de la ville de Bessancourt.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| SIARE | | | |
|---------------------|-----------------------|---------------------|--|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS | |
| EAUBONNE | Francis THENOT | Pascal SIMON | |
| EAGBORNE | Claude ESTRADE | Carlos PESSOA | |
| ERMONT | René HERBEZ | Joël NACCACHE | |
| | Mme NEVEU | Joëlle DUPUY | |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Gérard LAMBERT-MOTTE | Manuel SOARÈS | |
| LL FLESSIS-BOUCHARD | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | Xavier GUÉRY | |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Francis BARRIER | |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Yannick MARTIN | Loïc DROUIN | |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains dont le siège est situé 1, rue de l'Égalité 95230 Soisy-sous-Montmorency, pour le compte des communes concernées.
- **Désigne** les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Région d'Enghien-Les-Bains, conformément au tableau ci-dessus.

3.6 CREATION D'UNE REGIE DOTEE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT - ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE - CONSTITUTION D'UN CONSEIL D'EXPLOITATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

L'assainissement figure au titre des compétences facultatives de la Communauté d'agglomération VAL PARISIS, issue de la fusion des Communautés d'agglomération Le Parisis et Val-et-Forêt avec intégration de la commune de Frépillon

L'assainissement constituant un service public industriel et commercial, la gestion directe est une option beaucoup plus adaptée pour la communauté d'agglomération, compte tenu du transfert de cette nouvelle compétence dont elle veut garder la maîtrise et que ce mode d'exercice en gestion directe avait été précédemment retenu par les communes ayant transféré cette compétence.

La création d'une régie dotée de la seule autonomie financière avec un budget annexe distinct du budget de la communauté d'agglomération offre une parfaite transparence des comptes et permet au conseil communautaire de conserver l'essentiel des attributions

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Crée une régie dotée de l'autonomie financière avec un budget annexe distinct du budget de la CA
 Val Parisis pour la gestion de la compétence assainissement,
- Adopte les statuts de la régie en Annexe 1,
- Fixe les modalités de l'avance de trésorerie du budget principal en direction du budget annexe M49 « assainissement » comme suit :
 - o Date de mise en place de l'avance : 19/01/2016
 - o Montant maximum : 754 000€ correspondant au 3/12° de l'ensemble des dépenses réelles constatées au compte administratif 2014 des quatre communes.
 - Mobilisation : progressive en fonction du besoin de trésorerie du budget M49
 « Assainissement »
 - o Durée: 12 mois
- Précise que l'option pour l'assujettissement du budget annexe à la TVA, en application de l'article
 260 du code général des impôts, n'est pas retenue.
- Désigne Murielle VANNIER, Directrice des Services Techniques, en qualité de Directrice de la régie,
- Crée un conseil d'exploitation dont les membres sont les suivants (3 conseillers communautaires et 1 association locale de consommateurs) :

| TITULAIRE | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | |
|--------------------|---|--|
| TITULAIRE | Benoît BLANCHARD | |
| TITULAIRE | Philipe BENNAB | |
| ASSOCIATION LOCALE | Monsieur Raymond CIMA Association UFC QUE CHOISIR 21 rue des Marais 95250 SAINT-GRATIEN | |

3.7 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP).

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de nouvelle forêt (SMAPP) créé par arrêté préfectoral N° A14-093-SRCT du 24/03/2014 est composé de 4 délégués de la communauté d'agglomération Val Parisis représentant les communes de Bessancourt, Herblay, Pierrelaye et Taverny, d'un délégué par commune représentant les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône.

7 délégués représentant la Région IIe-de-France et de 7 délégués du Département du Val-d'Oise.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

| SMAPP | | |
|-------------|------------------------|---------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | Jean-Luc DELECROIX |
| FREPILLON | Bernard TAILLY | Dominique COUDRAY |
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | Nadine PORCHEZ |
| PIERRELAYE | Michel VALLADE | Isabelle LAMBERT |
| TAVERNY | Régis GLUZMAN | Carole FAIDHERBE |

Le conseil communautaire. à l'unanimité:

- Adhère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt dont le siège est situé à l'Hôtel du Département - 2, avenue du parc – CS 20201 - à Cergy (95032 cedex), pour le compte des communes concernées,
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), conformément au tableau ci-dessus.

3.8 <u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (</u>SIEGENS).

Un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) a été créé en 1993 autour du Bois de Boissy, du Bois des Aulnayes et de la Plaine du Plessis-Bouchard afin de préserver et réhabiliter la liaison verte entre les buttes du Parisis et la forêt de Montmorency.

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (SIEGENS), constitué par les villes de Beauchamp, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-La-Forêt et Taverny a été mis en place en 1994. Il ne concerne que des communes de la CA Val Parisis.

Par ailleurs, la CA Val Parisis est compétente en matière de préservation et d'aménagement des parcs et massifs contribuant à la ceinture verte régionale.

Ainsi, ce Syndicat est amené à être dissout pour être intégré dans le périmètre de la CA Val Parisis.

Toutefois, pour assurer cette dissolution dans de bonnes conditions, il convient d'adhérer en lieu et place des communes membres du syndicat et de désigner ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants par commune).

| SIEGENS | | |
|---------------------|----------------------------------|--------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Gérard GILLET | Patricia BINZENBACH |
| BEAGGIIANIP | Gérard LENHARDT | Huguette ROBERT |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Gérard LAMBERT-MOTTE | Michèle LEDUEDAL |
| EL PLESSIS-BOUCHARD | Marie-Pierre JEZEQUEL | Fanny LISZKA |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Yannick MARTIN | Laurent LUCAS |
| | Marie-Christine PINON-BAPTENDIER | Claude-Hélène DESTEMBERG |
| TAVERNY | Catherine CHAPELLE | Carole FAIDHERBE |
| I VA FIZIATI | Alain BERGER | Christian LECLAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (SIEGENS) dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville - 2, Place Charles de Gaulle BP 90002 - 95155 Taverny, pour le compte des communes concernées,
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis appelés à siéger au sein de ce Syndicat, conformément au tableau ci-dessus.

3.9 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, la communauté d'agglomération VAL PARISIS doit désigner par délibération un représentant pour chaque conseil d'administration des établissements publics d'enseignement du territoire intercommunal.

| nom de L'etablissement | ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT | REPRESENTANT DE LA CA VAL PARISIS |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Collège Montesquieu | 190 Chaussée Jules César 95 250 BEAUCHAMP | Véronique AVELINE |
| Collège Maubuisson | Avenue Charles de Gaulle 95 550 BESSANCOURT | Nathalie DERVEAUX |
| Lycée professionnel Le Corbusier | 2 Rue Paul Bloch 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS | Nathalie BAUDOIN |
| Collège Jacques Daguerre | 15 Rue des Carrières 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS | Sandra TEIXEIRA |

| T | |
|---|--|
| 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS | Nathalie JOLLY |
| 32 rue Stéphane PROUST 95600 EAUBONNE | Maryse MENEY |
| 3 rue André Chénier 95600 EAUBONNE | Jeannine JEGO |
| 1 Impasse Madeleine 95600 EAUBONNE | Nicole ALIX |
| 95120 ERMONT | Brigitte OEHLER |
| 95120 ERMONT | Jacques CAZALET |
| 95120 ERMONT | Benoît BLANCHARD |
| 95120 ERMONT | Martine PEGORIER-LELIEVRE |
| 95120 ERMONT | Florence MARY |
| 95 131 FRANCONVILLE | Sandrine LE MOING |
| 95 131 FRANCONVILLE | Emmanuel ELALOUF |
| 95 131 FRANCONVILLE | Sandrine LE MOING |
| 8 Avenue des Marais 95 131 FRANCONVILLE | Monique MAVEL-MAQUENHEM |
| 165 Rue Emile Zola 95 220 HERBLAY | Philippe BARAT |
| 95 220 HERBLAY | Philippe BARAT |
| 95 220 HERBLAY | Nathalie JOLLY |
| 95130 LE PLESSIS BOUCHARD | Marie-Pierre JÉZÉQUEL |
| 95 370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Clara PLARD |
| 95 370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Monique LAMOUREUX |
| 95 480 PIERRELAYE | Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN |
| 8 avenue des Diablots 95320 SAINT LEU LA FORET | Sandrine BILLET |
| 84 Rue du Poirier Baron 95 110 SANNOIS | Jean VIRARD |
| 70 Allée de Cormeilles 95 110 SANNOIS | Célia JACQUET-FOURNIER |
| 21 Rue Voltaire 95 110 SANNOIS | Jean VIRARD |
| 23 Chemin Vert de Boissy 95150 TAVERNY | Laetitia BOISSEAU |
| 26 Rue de Saint Prix 95150 TAVERNY | Catherine CHAPELLE |
| Rue des écoles 95150 TAVERNY | Isabelle VILLOT |
| 10 Rue Jeanne Planche 95150 TAVERNY | Christian LECLAIRE |
| | 32 rue Stéphane PROUST 95600 EAUBONNE 3 rue André Chénier 95600 EAUBONNE 1 Impasse Madeleine 95600 EAUBONNE 15 rue Maurice Berteaux 95120 ERMONT 23 rue du Syndicat 95120 ERMONT Rue du Général DECAEN 95120 ERMONT 245 rue Ferdinand BUISSON 95120 ERMONT 95120 ERMONT 245 rue Ferdinand BUISSON 95120 ERMONT Rue Jean Monnet 95 131 FRANCONVILLE Ruelle du Moulin 95 131 FRANCONVILLE Ruelle du Moulin 95 131 FRANCONVILLE Rue des 11 Arpents 95 131 FRANCONVILLE 8 Avenue des Marais 95 131 FRANCONVILLE 165 Rue Emile Zola 95 220 HERBLAY 74 Rue de Conflans 95 220 HERBLAY 1 rue André GUILLAUMIE 95130 LE PLESSIS BOUCHARD Rue de la Verneuil 95 370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES 1 Place Eugène Delacroix 95 370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES Rue Juliette Monnier 95 480 PIERRELAYE 8 avenue des Diablots 95320 SAINT LEU LA FORET 84 Rue du Poirier Baron 95 110 SANNOIS 21 Rue Voltaire 95 110 SANNOIS 23 Chemin Vert de Boissy 95150 TAVERNY Rue des écoles 95150 TAVERNY 10 Rue Jeanne Planche |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein des conseils d'administration des établissements publics d'enseignement du territoire intercommunal suivant le tableau ci-dessus.

3.10 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (E2C95).

L'Ecole de la Deuxième Chance, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objectif la remise à niveau, le retour à l'emploi et le suivi des jeunes, de 18 à 25 ans, dans le cadre de la sécurisation de son parcours professionnel.

Le siège de l'école de la deuxième chance (e2c95) est au 13, rue de l'Escouvrier à Sarcelles (95200).

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|-------------------------|-------------------|-----------|
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Clara PLARD | TITULAIRE |
| BEAUCHAMP | Véronique AVELINE | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Jean-Christophe POULET ne prend pas part au vote), désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de L'Ecole de la Deuxième Chance, dont le siège est situé au 13, rue de l'Escouvrier à Sarcelles (95200) suivant le tableau ci-dessus.

3.11 CLE (COMPTER LIRE ET ECRIRE).

L'association C.L.E. a pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'illettrisme. Elle dispose des moyens et compétences reconnues à destination de ce public.

Les objectifs de C.L.E sont de permettre, par un suivi personnalisé, de

- réactiver des connaissances de base (compter, lire, écrire).
- aider à une remise à niveau.
- découvrir l'informatique.

La communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence en matière d'insertion, soutient l'action de cette association dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Aux termes des statuts de l'association, la communauté d'agglomération dispose de deux sièges (un titulaire et un suppléant) qu'il convient de désigner.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants

| COMMUNE | | |
|---------|---------------|-----------|
| ERMONT | Céline BOUVET | TITULAIRE |
| ERMONT | Xavier HAQUIN | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de l'Association Compter, Lire et Ecrire (CLE), dont le siège est situé au 5 rue Utrillo à Ermont (95120), suivant le tableau ci-dessus.

3.12 <u>ASSOCIATION POUR FAVORISER LA CREATION D'ENTREPRISES DANS LE VAL D'OISE</u> (AFACE95).

L'Association pour Favoriser la Création d'Entreprises propose d'accompagner un projet et permet au créateur d'entreprise, ou au dirigeant, d'augmenter ses apports personnels dans les fonds propres de son entreprise.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|------------|----------------------|-----------|
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | TITULAIRE |
| PIERRELAYE | Jean-Claude CHEVRIER | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de l'Association pour favoriser la création d'entreprises dans le Val d'Oise (AFACE 95) dont le siège est situé au Bâtiment Cap Cergy C 1, 35 boulevard du Port CS 20209 - 95031 CERGY, suivant le tableau ci-dessus.

3.13 ASSOCIATION VAL D'OISE TECHNOPOLE (anciennement ACCET).

L'Association Val d'Oise Technopole a développé, depuis 1985, une expertise en matière d'hébergement et d'accompagnement des porteurs de projets et créateurs d'entreprises au travers des pépinières d'entreprises de Cergy, Sannois et Neuville-sur-Oise.

Elle appuie l'action de la communauté d'agglomération dans le fonctionnement de la pépinière d'entreprise du Plessis-Bouchard.

Aux termes des statuts de l'association, la communauté d'agglomération dispose d'un siège au sein du conseil d'administration et du comité de sélection.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| | COMMUNE | MEMBRES |
|--------------------------|--------------------|-----------------|
| Conseil d'administration | SAINT-LEU-LA-FORET | Francis BARRIER |
| Comité de sélection | EAUBONNE | Philippe BALLOY |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein du conseil d'administration et du comité de sélection de l'Association Val d'Oise Technopole, dont le siège est situé au NEUVITEC 95 - 1, mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE suivant le tableau ci-dessus.

3.14 **INITIACTIVE 95.**

Initiactive 95 est une association née de la fusion au 1^{er} janvier 2012 des associations ARSI (Association pour la Réalisation et le Soutien à l'Initiative), EVOI (Est Val d'Oise Initiative) et PRISME 95. Elle est affiliée à deux grands réseaux de l'aide à la création et à la reprise d'entreprises : France Active et Initiative France.

Sa mission est de favoriser la création d'entreprises et de développer l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise, avec pour but la création d'emplois pour le département.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|---------|------------------|-----------|
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | TITULAIRE |
| TAVERNY | Régis GLUZMAN | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de l'Association Initiactive 95 dont le siège est situé à l'Espace Saint Christophe au 3, avenue des Béguines à Cergy (95800) suivant le tableau ci-dessus.

3.15 RESEAU ENTREPRENDRE VAL D'OISE.

L'association « Réseau Entreprendre Val D'Oise », a pour missions

- L'accompagnement personnalisé des créateurs/repreneurs par un chef d'entreprise en activité.
- Le prêt d'honneur (à taux zéro et sans garantie) allant de 15 000 à 50 000€,
- L'accompagnement collectif (des clubs mensuels réunissant les lauréats).
- Le suivi pendant deux ans s'organisant autour d'au moins une réunion mensuelle par un chef d'entreprise en activité.

C'est la seule structure dans le département qui intervient sur le segment de la création/reprise d'entreprises créant des emplois.

Les projets financés créent au minimum 3 emplois dès la première année et une guinzaine à 5 ans.

Créée en 2010 dans le Val d'Oise, l'association a accompagné 45 entreprises et créé/ sauvegardé 250 emplois.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|-------------|------------------------|-----------|
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | TITULAIRE |
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de l'Association Réseau Entreprendre Val d'Oise dont le siège est situé au 1, Mail Gay Lussac à Neuville sur Oise (95 000), suivant le tableau ci-dessus.

3.16 COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU VAL-D'OISE (CEEVO).

Le Comité d'Expansion Economique du Val-d'Oise accueille, conseille et soutient les entreprises.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|-------------------------|------------------|-----------|
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Emmanuel ELALOUF | TITULAIRE |
| EAUBONNE | Gérald SARIZAFY | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise dont le siège est situé à l'Hôtel du Département au 2, avenue du Parc à Cergy-Pontoise (95032 – cedex), suivant le tableau ci-dessus.

3.17 MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

La Mission Locale accueille et accompagne les jeunes vers l'emploi en construisant avec eux un projet professionnel, prenant en compte leur situation globale, leurs difficultés sociales, leur santé, leur logement, les freins à leur mobilité. L'équipe composée de conseillers professionnels a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes à la formation ou à l'emploi durable.

La Mission Locale accueille les jeunes non scolarisés résidant sur les communes de Franconville, Sannois, Ermont, Eaubonne, Beauchamp, Le Plessis-Bouchard, Saint-Prix et Montlignon.

Il est proposé de solliciter l'adhésion de la CA Val Parisis.

Yannick BOËDEC, Président de la CA, est membre titulaire de droit. Son suppléant est désigné par le conseil communautaire.

Les communes ont été sollicitées pour proposer le représentant suivant :

| COMMUNE | | |
|-------------------------|-------------------|-----------|
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Sandrine LE MOING | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Adhère** à la Mission Locale de la Vallée de Montmorency, dont le siège est situé au 30 rue de la Station 95130 Franconville,
- Désigne le représentant suppléant de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency, suivant le tableau ci-dessus.

3.18 MISSION LOCALE DE TAVERNY.

Un groupement d'intérêt public pour l'information et la formation professionnelle des jeunes et dénommé « GIP Insertion » est constitué.

La Mission locale accueille tous les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans sortis du système scolaire depuis un an.

Elle intervient sur 8 communes : Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-La-Forêt et Taverny.

La Mission Locale remplit une mission du service public et œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (logement, santé, emploi, stages, orientation...).

Il est proposé de solliciter l'adhésion de la CA Val Parisis.

Yannick BOËDEC, Président de la CA, est membre titulaire de droit. Son suppléant est désigné par le conseil communautaire.

Les communes ont été sollicitées pour proposer le représentant suivant :

| COMMUNE | | |
|-------------------------|-------------------|-----------|
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Jacqueline HUCHIN | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère à la Mission Locale de Taverny, dont le siège est situé au 2 place de la Gare 95 150 TAVERNY,
- Désigne le représentant suppléant de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de la Mission Locale de Taverny, suivant le tableau ci-dessus.

3.19 <u>ASSOCIATION DES COMMUNES D'ILE-DE-FRANCE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LIMITATION DES NUISANCES AERIENNES</u> (APELNA).

Cette association regroupe les communes d'Ile-de-France pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes.

Cette association apolitique a été créée il y a plus de vingt ans et a toujours joué un rôle essentiel dans la prise de décisions pour limiter les nuisances aériennes.

| ASSOCIATION DES COMMUNES D'ILE-DE-FRANCE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LIMITATION DES NUISANCES AERIENNES- APELNA | | |
|---|-----------------------|--------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BEAUCHAMP | Gérard GILLET | Véronique AVELINE |
| BESSANCOURT | Estelle CABARET | Virginie BERTRAND |
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Félix TORRES-MARIN | Zouina MENNAD |
| EAUBONNE | Claude ESTRADE | Gérald SARIZAFY |
| ERMONT | Joëlle DUPUY | Emmanuel LANDREAU |
| FRANCONVILLE-LA-GARENNE | Claude BODIN | Marie-Christine CAVECCHI |
| FREPILLON | Cédric CHEVROLLIER | |
| HERBLAY | Jean-Charles RAMBOUR | Anne-France PINCEMAILLE |
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | Françoise CHEVIGNY |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | Marie-Pierre JÉZÉQUEL | Pierre LE BEL |
| MONTIGNY-LES-CORMEILLES | Casımir PIERROT | Pascal VIDECOQ |
| PIERRELAYE | Louis VINCENT | Fahed HADJI |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | Loïc DROUIN |
| SANNOIS | Gilles LEITERER | Célia JACQUET-FOURNIER |
| TAVERNY | Gilles GASSENBACH | Catherine CHAPELLE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la CA Val Parisis appelés à siéger au sein de l'Association des communes d'Ile-de-France pour la Protection de l'Environnement et la Limitation des Nuisances Aériennes (APELNA) dont le siège est situé à Sannois (95110) — Boulevard du Général Leclerc, suivant le tableau ci-dessus.

3.20 BRUITPARIF.

Bruitparif est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui constitue l'observatoire du bruit en région Ile-de-France. Elle gère dans ce cadre une base de données alimentée par un réseau permanent de mesures et fait par ailleurs des études spécifiques dans le domaine du bruit pour apporter une assistance aux maîtres d'ouvrages.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants !

| COMMUNE | | |
|---------------------|----------------------|-----------|
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | TITULAIRE |
| HERBLAY | Jean-Charles RAMBOUR | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de l'Association BRUITPARIF dont le siège est situé à la Cité régionale de l'environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc, 93 500 PANTIN, suivant le tableau cidessus.

3.21 <u>COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE</u> (CCE).

La commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle est rattachée à la préfecture de la région lle-de-France sise 29, rue Barbet de Jour à Paris (75700 cedex 7).

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|---------------------|-------------------|-----------|
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | TITULAIRE |
| SAINT-LEU-LA-FORET | Sébastien MEURANT | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de Commission Consultative de l'Environnement (C.C.E.) de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle dont le siège est rattachée à la préfecture de la région Ile-de-France situé à Paris Cedex 7 (75700) – 29, rue Barbet-de-Jouy, suivant le tableau ci-dessus.

3.22 <u>COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS</u> (CDRNM)

Cette commission est consultée sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion des risques. Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, ainsi que de l'exécution du schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN). Elle a notamment validé le projet de schéma départemental qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 août 2009.

La commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant l'EPCI, désignés pour une période de trois ans renouvelable.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|---------------------|------------------|-----------|
| LA FRETTE-SUR-SEINE | Maurice CHEVIGNY | TITULAIRE |
| EAUBONNE | Damien PARENT | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, suivant le tableau ci-dessus.

3.23 COMMISSION LOCALE DE L'EAU.

Pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vielle-Mer », une commission locale de l'eau a été créée par le préfet le 7 septembre 2011.

Cette commission est composée de 60 membres dont 31 membres représentent les collectivités territoriales, à part égale entre les élus du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis : Région lle de France (1 membre), départements (2 membres), syndicats compétents en matière d'assainissement comme le SIARE ou le SIAP (4 membres), communautés d'agglomération (6 membres), communes (16 membres), Parc naturel régional (1 membre) et établissement public territorial de bassin Seine (1 membre).

Il convient de délibérer pour désigner le représentant de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de la commission locale de l'eau.

Les communes ont été sollicitées pour proposer le représentant suivant :

| COMMUNE | | |
|----------|----------------|-----------|
| EAUBONNE | Michelle ANDRO | TITULAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Madame Michelle ANDRO en qualité de représentante de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de la commission locale de l'eau.

3.24 SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE (SMO VON).

Le Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise numérique » a été créé par le Conseil Général du Val-d'Oise en juin 2014 pour mener le projet très haut débit du Val d'Oise, hors des zones AMII (Appel à Manifestation d'Investissement). Il s'agit d'y assurer le portage des initiatives publiques nécessaires et d'y accompagner, partout sur le territoire départemental, les déploiements des réseaux de fibre optique, le développement des services et la diffusion des usages.

Il est proposé d'adhérer à ce syndicat, pour le compte des communes de Bessancourt et Frépillon, et d'approuver ses statuts et ses annexes.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|-------------|------------------------|-----------|
| BESSANCOURT | Jean-Christophe POULET | TITULAIRE |
| FREPILLON | Bernard TAILLY | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis au Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique »,
- **Approuve** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique », (suivant la dernière version connue et arrêtée par le Comité Syndical le 5 juin 2015),
- Approuve la participation au Syndicat par le versement d'une contribution de fonctionnement de 10 574 euros.
- Autorise le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique » et tous les documents afférents,
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein du Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique » suivant le tableau ci-dessus.

3.25 COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde sa mission originelle, l'adhésion à cette association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents.

Le délégué des élus est désigné par le conseil communautaire.

Le siège est situé à Guyancourt (78284 cedex) – Immeuble Galaxie – 10 bis. Parc Ariane 1- CS 30406.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|-----------------------|----------------|-----------|
| CORMEILLES-EN-PARISIS | Yannick BOEDEC | TITULAIRE |
| BEAUCHAMP | Francine OCCIS | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adhère au Comité National d'Action Sociale pour la mise en place des prestations sociales à destination des agents actifs et retraités de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Autorise le Président à signer le dossier d'adhésion au CNAS,
- **Dit** que cette adhésion est renouvelée automatiquement chaque année moyennant le versement de la cotisation pour chaque agent actif et retraité, selon le montant fixé annuellement par le CNAS, soit 197,89 € et 136,01 € en 2016.
- Désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, suivant le tableau ci-dessus.
 - 3.26 CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE AVEC MAINTIEN DU PARITARISME, FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS POUR CHAQUE COLLEGE ET RECUEIL DES AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DU COMITE TECHNIQUE.

Yannick BOËDEC indique que les collectivités locales dont le nombre d'agents, fonctionnaires et contractuels, est au moins égal à 50, sont dotées d'un comité technique.

La fusion des communautés d'agglomération Le Parisis et Val-et-Forêt avec extension à la ville de Frépillon au 1^{er} janvier 2016 a donné naissance à la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Cet établissement comptant plus de 50 agents, un Comité Technique doit être mis en place.

Le paritarisme n'est plus une obligation en application du décret 2011-2010. Si la collectivité souhaite le maintenir, une délibération en ce sens doit être prise.

En cas de maintien, le nombre de représentants de la collectivité est égal au nombre de représentants du personnel.

Le quorum pour la tenue de la réunion et le recueil des avis se font alors par collège (le collège des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel).

Le nombre d'agents de la Communauté d'Agglomération Val Parisis étant situé dans la tranche d'effectif supérieur à 50 agents et inférieur à 350, le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 3 et 5 représentants.

Il est proposé le maintien du paritarisme pour le comité technique de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et de fixer à 5 le nombre de représentants du personnel et en nombre égal les représentants de la collectivité, chaque représentant titulaire ayant un suppléant.

Le CT est présidé par le Président de l'EPCI (ou son représentant).

Les avis du Comité technique seront recueillis pour chaque collège.

Il est précisé que le Président prendra un arrêté pour acter de la composition du CT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Crée un comité technique auprès de la communauté d'agglomération Val Parisis,
- Maintient le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **Fixe** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- Recueille par le comité technique l'avis des représentants de chaque collège.
 - 3.27 CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL AVEC MAINTIEN DU PARITARISME, FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS POUR CHAQUE COLLEGE ET RECUEIL DES AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

Yannick BOËDEC informe que les collectivités locales dont le nombre d'agents, fonctionnaires et contractuels, est au moins égal à 50, sont dotées d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La fusion des communautés d'agglomération Le Parisis et Val-et-Forêt avec extension à la ville de Frépillon au 1^{er} janvier 2016 a donné naissance à la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Cet établissement comptant plus de 50 agents, un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail doit être mis en place.

Le paritarisme n'est plus une obligation en application du décret 2011-2010. Si la collectivité souhaite le maintenir, une délibération en ce sens doit être prise.

En cas de maintien, le nombre de représentants de la collectivité est égal au nombre de représentants du personnel.

Le quorum pour la tenue de la réunion et le recueil des avis se font alors par collège.

Le nombre d'agents de la Communauté d'Agglomération Val Parisis étant situé dans la tranche d'effectif supérieur à 50 agents et inférieur à 350, le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 3 et 5 représentants. Il est proposé le maintien du paritarisme pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et de fixer à 5 le nombre de représentants du personnel et en nombre égal les représentants de la collectivité, chaque représentant titulaire ayant un suppléant.

Le CHSCT est présidé par le Président de l'EPC! (ou son représentant).

Les avis du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront recueillis pour chaque collège.

Il est précisé que le Président prendra un arrêté pour acter de la composition du CHSCT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Crée un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de la communauté d'agglomération Val Parisis,
- Maintient le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- Fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants :
- Recueille par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail l'avis des représentants de chaque collège.

3.28 ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE (AMIF - PARTENAIRES).

L'association, aux côtés des maires franciliens, est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics sur le plan régional.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| COMMUNE | | |
|----------|------------------|-----------|
| HERBLAY | Philippe ROULEAU | TITULAIRE |
| EAUBONNE | Gérald SARIZAFY | SUPPLEANT |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de l'Association des maires d'Ile-de-France dont le siège est situé au 26 rue Renard à Paris (75004), suivant le tableau ci-dessus.

3.29 <u>CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE –</u> HÔPITAL DE TAVERNY.

L'Hôpital de Taverny est un établissement public de santé. Il convient donc de désigner un représentant qui siègera au conseil de surveillance des établissements publics de santé. Florence PORTELLI est membre de droit en tant que Maire de Taverny.

Les communes ont été sollicitées pour proposer le représentant suivant :

| COMMUNE | | |
|-----------|----------------|-----------|
| BEAUCHAMP | Francine OCCIS | TITULAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne le représentant de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé de l'Hôpital de Taverny, suivant le tableau ci-dessus.

3.30 <u>CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE – GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE – MONTMORENCY – HOPITAL SIMONE VEIL.</u>

Le groupement hospitalier d'Eaubonne-Montmorency – Hôpital Simone VEIL est un établissement de ressort intercommunal. Au sein de son conseil de surveillance, siège un représentant de l'EPCI sur le territoire duquel se situe la commune, siège de l'établissement, désigné en son sein par l'organe délibérant.

Les communes ont été sollicitées pour proposer le représentant suivant :

| COMMUNE | | |
|----------|---------------------|-----------|
| EAUBONNE | Martine CHARBONNIER | TITULAIRE |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne le représentant de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du groupement hospitalier Eaubonne – Montmorency – hôpital Simone Veil, suivant le tableau ci-dessus.

4. DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Yannick BOËDEC énonce que le conseil communautaire peut accorder au bureau communautaire les délégations suivantes (article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales) :

- 1. Fixer le règlement intérieur des structures intercommunales,
- 2. Conclure et réviser le louage de choses pour une durée supérieure à douze ans.
- 3. Aliéner de gré à gré des biens mobiliers au-delà de 5 000 €,

- 4. Procéder, dans les limites d'un montant de 5 000 000 € par contrat, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Les emprunts pourront être : à court, moyen ou long terme, libellés en euro(s) ou en devise(s), avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe/et ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière. L'emprunt pourra être réalisé en « TIP TOP » (emprunt recherché directement sur les marchés financiers à un temps T). En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après : des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, la faculté de modifier la devise, la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement. Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,
- 5. Autoriser la souscription les marchés de fourniture et de services dont le montant est supérieur au seuil formalisé en vigueur, ainsi que les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 1 500 000 € H.T. et inférieur au seuil formalisé en vigueur, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 6. Autoriser la signature des avenants soumis à l'avis de la CAO, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 7. Autoriser la signature des conventions de prestation d'un montant supérieur à 25 000 € H.T., lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- 8. Autoriser la signature des conventions avec les communes membres lorsque l'incidence financière est inférieure à 10 000 €, à l'exclusion des conventions de mise à disposition de biens ou de personnels dans le cadre de transfert de compétence,
- 9. Autoriser la signature des actes d'acquisitions et de cessions immobilières d'un montant supérieur à 5 000 €, y compris les compromis de vente, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 10. Autoriser la signature des actes d'acquisitions et de cessions des droits de tréfonds et indemnités corollaires d'un montant supérieur à 5 000 €, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 11. Autoriser la signature des traités d'adhésion à ordonnance d'expropriation avec les propriétaires indemnisés, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 12. Exercer le droit de priorité et de préemption que la communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 13. Exonérer les droits d'enregistrement suite à l'acquisition d'un fonds de commerce,
- 14. Autoriser la signature des protocoles d'éviction commerciale relatifs à l'indemnisation d'un fonds de commerce, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 15. Autoriser la signature des conventions de rétrocession, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 16. Autoriser la signature des conventions entre la communauté d'agglomération et les bailleurs sociaux lorsque le montant de la participation financière de la communauté d'agglomération est inférieur à 10 000 €, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 17. Autoriser la signature des conventions d'exploitation de lignes de bus, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 18. Créer et supprimer des postes, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 19. Approuver des demandes d'affiliations volontaires émanant de communes au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne parisienne,
- 20. Fixer le régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 21. Décider l'octroi d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou par utilité de service.

Le conseil communautaire, à la majorité (3 abstentions : Antoine RAISSEGUIER, Olivier DALMONT et Madame CHARRIERES-GUIGNO), accorde au bureau communautaire les délégations conformément à la liste ci-dessus.

5. DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Yannick BOËDEC indique que le conseil communautaire peut accorder au Président les délégations suivantes (articles L.2122-22, L.5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales):

Article 1er:

Le conseil communautaire donne pouvoir au Président, pour la durée de son mandat :

- 1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux,
- 2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 3. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €.
- 4. Souscrire à l'ouverture de crédits de trésorerie, dans la limite de 4 millions d'euros pour une durée maximale de 12 mois.
- 5. Solliciter les subventions nécessaires au financement des investissements communautaires ou de la section de fonctionnement et accomplissement de toutes les formalités nécessaires.
- 6. Créer, modifier ou supprimer les régies d'avances ou de recette nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux,
- 7. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur pour les marchés de fournitures et de services et inférieurs à 1 500 000 € H.T. pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant les avenants des marchés susmentionnés, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 8. Signer toute convention de prestation inférieure à 25 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 9. Conclure les contrats d'assurance ainsi que d'accepter ou régler les indemnités de sinistre y afférentes, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 10. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 11. Signer les actes d'acquisitions et de cessions immobilières d'un montant inférieur à 5000 €, y compris les compromis de vente, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- 12. Signer les actes d'acquisitions et de cessions des droits de tréfonds et indemnités corollaires d'un montant inférieur à 5 000 €, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- 13. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Déposer les demandes de permis de construire ou de démolir et les déclarations de travaux,
- 15. Accorder ou refuser ou mettre fin à une permission de voirie ou à une autorisation d'occupation du domaine public intercommunal,
- 16. Intenter, au nom de la Communauté d'Agglomération, les actions en justice ou défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions de 1^{ère} instance, en appel comme en cassation, dans tous les domaines de compétences de la Communauté d'Agglomération inscrits dans les statuts de la Communauté d'Agglomération,
- 17. Déposer plainte, au nom de la communauté d'agglomération, avec ou sans constitution de partie civile,
- 18. Négocier les protocoles transactionnels dans la limite de 3000 € par transaction, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 19. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 2:

Le conseil communautaire prend acte que le Président doit rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir à chaque réunion obligatoire du conseil communautaire, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Article 3:

La délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président s'applique en cas de mise en œuvre de l'article L.2122-17 du CGCT.

Le conseil communautaire, à la majorité (3 abstentions : Antoine RAISSEGUIER, Olivier DALMONT et Madame CHARRIERES-GUIGNO), accorde au Président les délégations conformément à la liste ci-dessus.

6. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Yannick BOËDEC énonce que dans le cadre du droit à la formation des conseillers communautaires (articles L.2123-12 à L.2123-16 et R.2123-12 à 14 du C.G.C.T.), les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité. Les pertes de revenus de l'élu peuvent être indemnisées dans un cadre réglementaire précis (les voyages d'étude sont exclus du dispositif).

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus est annexé au compte administratif chaque année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte le principe de la prise en charge des frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, dans la limite des crédits prévus au budget communautaire,
- Indemnise les pertes des revenus aux conseillers communautaires, dans la limite d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC à hauteur de dix-huit jours par élu pour la durée totale du mandat 2016-2020,
- Précise que le montant annuel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus.

7. FRAIS DE MISSION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Yannick BOËDEC précise que le remboursement des frais de mission (frais de déplacements, de nuitées...) est possible dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial (articles L.2123-18 et suivants, R.2123-22-1 et suivants du CGCT et du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le CGCT). Le remboursement intervient sur présentation des justificatifs des dépenses ou frais, dans la limite des crédits prévus au budget, et après qu'un ordre de mission ait été établi par le Président.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte le principe du remboursement des frais réels de mission liés à l'existence de fonctions électives, en application des textes en vigueur et dans la limite des crédits prévus au budget.
- Précise que les remboursements de frais prévus nécessitent l'exercice d'un mandat spécial correspondant à des missions à caractère exceptionnel ne rentrant pas dans les missions traditionnelles de l'élu local.

8. MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR LES NOUVEAUX AGENTS RECRUTES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Yannick BOËDEC informe que dans le cadre de la fusion des communautés d'agglomération Le Parisis et Val-et-Forêt avec extension à la commune de Frépillon, les agents issus de ces collectivités conservent le bénéfice du régime indemnitaire de leur collectivité d'origine.

Les agents nouvellement recrutés par la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2016 ne bénéficient pas de ce dispositif et n'ont droit à aucun régime indemnitaire tant que la collectivité n'a pas délibéré.

Dans l'attente d'une délibération globale sur le régime indemnitaire versé par la communauté d'agglomération Val Parisis, il est proposé une délibération s'appuyant sur les délibérations des communautés d'agglomération fusionnées afin de permettre le versement du régime indemnitaire aux agents recrutés à compter du 1^{er} janvier 2016, quel que soit leur statut (fonctionnaire ou contractuel) et leur grade, en tenant compte de leurs fonctions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Verse un régime indemnitaire aux agents recrutés par la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2016, en tenant compte des délibérations des collectivités fusionnées, quel que soit leur statut (fonctionnaire ou contractuel) et leur grade, et selon leurs fonctions;
- Autorise le Président à signer les arrêtés individuels d'attribution.

9. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2016

Francis DELATTRE indique que l'article 1609 nonies C du Code général des impôts dispose que « le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensations ».

L'attribution de compensation est égale à la somme des produits transférés par la commune l'année précédant celle de l'intégration à l'EPCI, diminuée du coût net des charges transférées.

Une évaluation des charges transférées définitives en 2016 fera l'objet d'un rapport de la CLECT en fin d'année afin de déterminer les attributions de compensations définitives.

Il précise qu'il y a trois ou quatre réserves légères mais qui sont élucidables, qui permettront d'ici quelques semaines d'avoir les chiffres définitifs. Pour permettre aux communes d'élaborer leurs budgets en toute sincérité, il est indispensable de délibérer sur ces attributions dès maintenant, précisant bien qu'il s'agit d'un état prévisionnel et que cela devra être affiné.

Il évoque les difficultés liées à ce dossier.

Pour les communes d'Ermont et d'Eaubonne, une participation est demandée pour équilibrer le déficit de la ZAC de la gare d'Ermont/ Eaubonne. Chaque commune devra verser une somme et le maire d'Ermont souhaite que soit précisé dans les délibérations que, dès lors qu'il n'y aura plus de déficit dans la ZAC, il n'y aura plus de rétention de la somme demandée pour compenser ce déficit. Cela vaut pour Ermont, et pour les autres villes concernées.

Pour la commune de Franconville, il précise que le Conseil départemental avait été informé qu'en raison de la raréfaction des crédits, la commune renonce à alimenter une association de prévention, pour un montant annuel de 62 000 €. Dès lors, qu'elle ne sera plus sur la commune en 2016, il n'y a aucune raison que cette contribution soit prise en compte. Mais des discussions sont en cours avec le Conseil départemental, pour revoir les clauses de la convention

Enfin, peut-être dernière difficulté sur Saint-Leu-la-Forêt, le programme public-privé sur l'assainissement et qu'en réalité, il doit y avoir une meilleure répartition entre le budget de l'assainissement. Le budget de la ville, c'est-à-dire qu'une partie de la somme qui doit faire 337 000 €, doit être répartie entre les deux budgets. Il suggère un éclaircissement sur ce dossier pour la commune de Saint-Leu-La-Forêt.

Il propose d'approuver ces attributions de compensation, sous ces réserves, afin de pouvoir les inscrire valablement sur les budgets des communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les attributions de compensation prévisionnelles pour l'exercice 2016 comme suit :

| | Attributions de compensation définitives 2015 | Attributions de compensation prévisionnelles 2016 |
|-------------------------|---|--|
| Beauchamp | 6 054 057 € | 5 703 528€ |
| Bessancourt | 921 511 € | 704 391 € |
| Cormeilles-en-Parisis | 3 316 865 € | 2 639 912 € |
| Eaubonne | 706 723 € | 124 675 € |
| Ermont | 1 510 348 € | 821 975 € |
| Franconville | 8 029 135 € | 6 800 982 € |
| Frépillon | 226 684 € | 223 325 € |
| Herblay | 7 112 554 € | 6 309 470 € |
| La Frette-sur-Seine | 163 518 € | 42 184 € |
| Montigny-Lès-Cormeilles | 2 535 395 € | 1 905 663 € |
| Pierrelaye | 3 012 371 € | 2 750 091 € |
| Plessis-Bouchard | 582 233 € | 418 726 € |
| Saint Leu-La-Forêt | 820 684 € | 443 648 € |
| Sannois | 5 739 309 € | 4 516 435 € |
| Taverny | 7 069 240 € | 6 344 941 € |
| TOTAL | 43 953 955 € | 39 749 946 € |

10. CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES EPINEAUX A FREPILLON

Francis DELATTRE indique que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) a entamé la création de la ZAC des Epineaux sur la commune de Frépillon.

La communauté d'agglomération Val Parisis est compétente en matière de développement économique et d'aménagement.

A ce titre, et suite à la dissolution de la CCVOI et l'intégration de la ville de Frépillon, la communauté d'agglomération Val Parisis devra reprendre la gestion de la ZAC des Epineaux.

Par ailleurs, les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité les risques financiers de telles opérations peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée (risques liés à la commercialisation - rythme, prix ; risques attachés à l'exécution et au financement des équipements publics, risques liés aux difficultés réglementaires de maîtrise du foncier).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Crée un budget annexe pour la ZAC des Epineaux,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11. CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU BOIS DE SERVAIS AU PLESSIS-BOUCHARD

Francis DELATTRE indique que la CA Val-et-Forêt a créé la ZAC du Bois de Servais par délibération du 14 décembre 2015.

L'instruction M14 fait obligation, concernant les activités d'aménagement, de les individualiser au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de leur nature et de leur durée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Crée un budget annexe pour la ZAC du Bois de Servais,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Président.

nick BOËDEC

12. CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE DISTRIBUTION DES MAGAZINES

Francis DELATTRE informe qu'il a été proposé à l'ensemble des 15 communes, futurs membres de la communauté d'agglomération Val Parisis, de constituer un groupement de commandes ayant pour objet la distribution mutualisée des magazines.

4 communes (Beauchamp, Ermont, Le Plessis-Bouchard et Taverny) ont répondu positivement à cette proposition.

Un groupement de commande a donc été constitué en décembre 2015 entre Val-et-Forêt (coordonnateur du groupement) et ces 4 communes.

Du fait de la fusion, Val Parisis devient coordonnateur de ce groupement pour lequel il convient de mettre en place une commission d'appel d'offres ad hoc.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant choisis parmi les membres de la CAO de la CA Val Parisis, pour représenter Val Parisis au sein de la CAO du groupement de commande.

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants :

| CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE DISTRIBUTION DES MAGAZINES | | | | |
|--|-------------------|---------------|--|--|
| COMMUNES | DELEGUÉS PROPOSÉS | | | |
| LE PLESSIS-BOUCHARD | TITULAIRE | Pierre LE BEL | | |
| ERMONT | SUPPLEANT | Xavier HAQUIN | | |

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Val Parisis au sein de la CAO du groupement de commande pour le marché de distribution des magazines, suivant le tableau ci-dessus.



INFORMATION:

Le prochain conseil communautaire est prévu le 21 mars 2016 à 20h30 à Ermont (Théâtre Pierre Fresnay (salle Y. Printemps) rue Saint-Flavie-Prolongée.

Le secrétaire de séance.

François BERNIERI